

Le comité du Syane a voté son budget prévisionnel pour l'année 2024

Le comité du Syane s'est réuni jeudi 25 janvier 2024 avec à l'ordre du jour notamment le vote du budget 2024, la création de nouveaux réseaux de chaleur et les modalités de financement du déploiement de la fibre en Haute-Savoie.

De nouveaux réseaux de chaleur pour assurer la transition énergétique de la Haute-Savoie

Les élus du Syane ont acté la création de deux nouveaux réseaux de chaleur sur les communes de Taninges et de Cranves-Sales portés par la régie Syan'Chaleur. Ces réseaux seront alimentés par géothermie pour l'un et par une chaufferie biomasse pour l'autre. Le Syane poursuit ainsi avec les territoires son action en faveur de la transition énergétique et écologique tout en se mobilisant pour une préservation et une gestion de la ressource locale en bois-énergie.

Des finances saines, un budget voté à l'unanimité

Le budget du syndicat a été voté à l'unanimité des élus présents. Le développement des services et projets en faveur de la transition énergétique et de la transition numérique est permis par des finances saines, des recettes stables et une gestion maîtrisée des dépenses et ce malgré un contexte inflationniste difficile.

Le déploiement de la fibre mis en difficulté par la Région

Le budget annexe « très haut débit » qui permet la conduite du déploiement du réseau d'initiative publique en fibre optique du Syane en Haute-Savoie est aujourd'hui mis en difficulté par la Région Auvergne-Rhône-Alpes qui ne tient pas ses engagements en ne versant pas les 18 millions d'euros dus au titre des années 2022 (7 millions d'euros) et 2023 (11 millions d'euros). Face à cette situation, le Syane est désormais empêché de faire démarrer certains travaux par sécurité. Cette situation met en difficulté le déploiement de la fibre en Haute-Savoie.

Les élus du comité du Syane appellent à ce que la Région tienne son engagement financier qu'elle a pourtant renouvelé à l'occasion de la signature du CPER en janvier 2023.

« La Région se désengage de la Haute-Savoie et crée une iniquité de traitement avec les autres départements. Si le Syane est ouvert au dialogue pour trouver un compromis, les élus du Syane ne peuvent pas accepter que les conditions de financement contractuelles antérieures ne soient pas respectées. » Joël Baud-Grasset, Président du Syane